



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



24011256

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

04 JAN. 2024

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise **0471 860 557**

Nom

(en entier)

(en abrégé)

ACTITO

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Athéna 1, B- 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Renouvellement des mandats - Procuration pour les formalités de publication.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2023.

Constatation de la fin du mandat des administrateurs et nomination d'administrateurs pour une période de 4 ans échéant à l'Assemblée Générale de 2028.

Sur présentation des actionnaires :

- Acelva Management Services srl, représentée par Rose Luna, Kenya
- Okipio Management srl, représentée par Benoît Denayer.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

PROCURATION DU 20 DECEMBRE 2023

La Soussignée

Actito SA, ayant son siège avenue Athéna 1, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise TVA BE 0471.860.557 RPM Brabant Wallon (la Société) octroie, par la présente, les pouvoirs spéciaux ci-dessous aux personnes suivantes :

Monsieur Johan Lagae, madame Els Bruls et tout autre avocat et/ou collaborateur de Loyens & Loeff Advocaten-Avocats BV/SRL, élisant domicile à l'avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles (les Mandataires)

Les Mandataires ont le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société afin d'accomplir :

(a) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions prises le 30 juin 2023 par l'assemblée générale ordinaire de la société, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent ; et

(b) toutes les formalités nécessaires ou utiles relatives aux décisions prises le 30 juin 2023 par l'assemblée générale ordinaire de la société auprès d'un guichet d'entreprises afin d'assurer l'enregistrement ou la modification de l'information de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)